



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 14 novembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	31
Votants :	35
Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Bertrand CAGNIART, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Bernadette MERLIN, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Sébastien LUNEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Betty CHABANE, Jean-Luc BLANCHARD.

Suppléant : Josiane LEVISKY représenté par Jean-Pierre COLIN Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

Excusés : Mattia TRENTEMONT donne pouvoir à Betty CHABANE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Laurent PELLERIN donne pouvoir à Lionel ARMAGHANIAN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRETARE : Mme Nicole DUBREUIL RAVIDAT

OBJET : Convention de Guichet Unique de l'Habitat France Rénov' Terrassonnais Haut Périgord Noir 2025 – 2029 et modification du règlement d'attribution des aides intercommunales

Considérant qu'en matière de politique de développement du territoire, la CCTHPN porte une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR) gérée en régie, en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil départemental de la Dordogne et d'autres partenaires, depuis 2022,

Considérant que le Guichet Unique de l'Habitat (GUH) de la CCTHPN a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2024,

AR Prefecture

024-200041150-20241125-DE2024_102-DE
Reçu le 28/11/2024

Considérant que ce guichet propose un service d'information, de conseil et d'accompagnement personnalisé et neutre des particuliers ayant des projets de rénovation et d'adaptation de leur logement sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Considérant que le GUH fonctionne en lien avec le réseau d'espaces « France Services » de la CCTHPN existant (fixe et itinérant).

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, la réforme de la contractualisation entre l'Etat et les territoires vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

Considérant que cette réforme permettra de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire national et accessible à toute la population.

Considérant que cette réforme marque la fin des contractualisations OPAH et des plateformes France Rénov' telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Considérant que la CCTHPN a anticipé cette réforme d'une année et qu'à ce jour, l'objectif est la confirmation et pérennisation du Service Public de Rénovation de l'Habitat à l'œuvre.

Considérant que la CCTHPN, les Communes de Terrasson-Lavilledieu, Thenon, le Lardin-Saint-Lazare et Hautefort, le Conseil départemental de la Dordogne et l'Agence nationale de l'habitat souhaitent poursuivre et pérenniser le travail engagé depuis le 1^{er} octobre 2022 en mettant en place, à compter du 1^{er} janvier 2025, un Guichet Unique de l'Habitat « Pacte Territorial France Rénov' » de la CCTHPN, communément appelé : « Guichet Unique de l'Habitat France Rénov' Terrassonnais Haut Périgord Noir (GUHFR' THPN) ».

Considérant que le projet de convention GUHFR' THPN décrit de manière détaillée le programme d'actions constitutif du projet de la CCTHPN, à l'intérieur des trois volets d'interventions suivants :

- Volet relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels,
- Volet relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages (Espace Conseil France Rénov'),
- Volet relatif à l'accompagnement des ménages.

Considérant qu'au travers de ce projet de convention, la CCTHPN va continuer à permettre, pendant cinq années supplémentaires :

- Un accompagnement technique et administratif neutre et personnalisé pour l'ensemble des ménages du territoire désireux de faire réaliser des travaux dans leur logement, toutes thématiques de l'habitat confondues et sous conditions,
- Dans certains cas, l'accès à des aides publiques, dont celles de la CCTHPN via une enveloppe annuelle de 250 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la convention de délégation de compétence du 15 mai 2024 conclue entre le Conseil départemental de la Dordogne et l'État, en application de l'article L. 301-5-1 (L. 301-5-2) (en délégation de compétence), et ses avenants annuels,

AR Préfecture

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/102/8.5

Feuillet n°

- **Vu** la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 15 mai 2024 conclue entre le délégataire et l'Anah (en délégation de compétence) et ses avenants annuels,
- **Vu** l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de la Dordogne, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du 14 novembre 2024,
- **Vu** l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du 28 novembre 2024.
- **Vu** le projet de convention GUHFR' THPN de la CCTHPN sur la période 2025-2029 et ses annexes, annexé à la présente délibération,
- **Vu** le projet d'avenant n°3 au règlement d'attribution des aides financières « Habitat privé » portées par la CCTHPN et ses annexes, annexé à la présente délibération.
- **Le Conseil Communautaire**, ouï l'exposé du Vice-Président Daniel BARIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, :
- **APPROUVE** le projet de convention GUHFR' THPN de la CCTHPN sur la période 2025-2029 et ses annexes, annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** le projet d'avenant n°3 au règlement d'attribution des aides financières « Habitat privé » portées par la CCTHPN et ses annexes, annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à co-signer ladite convention et ses annexes,
- **AUTORISE** le Président à signer ou co-signer toutes les pièces et documents relatifs à ladite convention et ses annexes.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 25/11/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20241125-DE2024_102-DE
Reçu le 28/11/2024

